



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Pierre JOUANNE et Christian HEBERT.
Excusés :	Messieurs Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.

Anne CROZET, 1^{ère} adjointe, annonce deux pouvoirs : de Monsieur Laurent TRESALLET à Madame Anne CROZET et de Monsieur Cédric POCCARD CHAPUIS à Madame Marina MENGOLLI.

A l'unanimité, le procès-verbal du 12 juin 2017 est adopté.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Elections sénatoriales – Désignation de 3 délégués et 3 suppléants

Il convient de désigner 3 délégués et 3 suppléants qui se rendront à Chambéry le dimanche 24 septembre prochain pour élire un sénateur.

A l'unanimité des votants, Anne CROZET, Gérard COLLIN et Georgette NALESSO sont désignés délégués.

Les suppléants désignés à l'unanimité sont : Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Pierre JOUANNE et Christian HEBERT.

Un procès-verbal est signé et sera remis le jour même à la Gendarmerie.

2. Approbation de déclassement d'une partie du domaine public aux Blettières à Plan Peisey

Dans la perspective de développer la station et de créer de nouveaux lits touristiques, la Commune a négocié une opération immobilière avec le Groupe TERRESENS au lieu-dit les Blettières à Plan Peisey.

Ce dernier s'est engagé à construire et exploiter une structure d'hébergement à vocation touristique sur les parcelles numérotées section ZC numéro 185 / 184 / 183 / 182 / 181 / 180 / 179 / 178 / 177 / 176 / 175 / 174 / 173 / 172 / 171 / 170 / 169 / 168 / 167 / 166 / 165 / 163 / 160 / 161 complétées par des parcelles situées sur le domaine public.

L'emprise du projet est définie sur un plan réalisé par Mesur'Alp.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le déclassement du domaine public proposé sur le plan ci-joint pour permettre à la Commune de vendre la parcelle au groupe TERRESENS afin qu'il réalise le projet envisagé.

Avec une abstention, le Conseil municipal approuve le déclassement d'une partie du domaine public aux Blétières à Plan Peisey.

3. Création d'un service de micro-crèche en intersaison – Automne 2017

Anne CROZET observe que suite à une enquête de besoins auprès des familles du territoire, un service de micro crèche est proposé à titre expérimental, pour la prochaine intersaison 2017.

Les caractéristiques de ce service sont les suivantes :

- Ouverture proposée du 04 septembre au 29 novembre 2017. La date de fin d'ouverture de ce service a été choisie pour assurer une continuité de prestation avec l'ouverture de la Garderie pour la saison hivernale.
- Jours d'ouvertures : du lundi au mercredi de 9h00 à 17h00
- Ouverture de 10 places enfants du Pays pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans
- Tarifs CAF applicables
- Repas livrés par un prestataire extérieur et réchauffés sur place
- Personnel : 2 encadrants (Directrice de la garderie + recrutement d'une personne à 25h00)
- Validation du projet par la CAF et la PMI

Un tableau avec les coûts prévisionnels de ce service est adressé avec le présent document.

Anne CROZET souligne par ailleurs que la Commune de Peisey Nancroix est une des rares à enregistrer un taux de natalité en progression ces dernières années et il semble logique de proposer des services en lien avec cette actualité en soutenant ces jeunes parents pour qu'ils restent sur le territoire.

Après en avoir discuté, avec une abstention, le Conseil municipal valide la création d'un service de micro-crèche à l'automne 2017 dans les conditions précitées.

4. Création de postes – Création service micro-crèche à l'automne 2017

Dans la suite de la création de ce service de micro-crèche, il convient de créer les postes inhérents à ce nouveau service.

Anne CROZET propose de créer les postes suivants :

Le poste de direction de la Garderie doit être modifié et un nouveau contrat doit être établi pour la directrice de la garderie dans les conditions suivantes où le contrat annualisé de 30h00 serait augmenté à 32h00.

Le nouveau poste créé serait donc le suivant :

Poste de direction de la Garderie

Grade : Puéricultrice (1 poste)

Temps de travail : 32 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée annualisé : du 01/09/2017 au 31/08/2018

Un poste d'animateur doit également être créé. Pour fidéliser cet animateur, la saison d'hiver serait incluse dans le temps de travail dans les conditions suivantes :

Poste d'animation
Grade : Animateur territorial (1 poste)
Temps de travail : 32 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : Du 04 septembre 2017 au 20 avril 2018

Un poste de renfort doit également être créé pour pallier aux absences durant les semaines de formation.

Poste d'animation
Grade : Animateur territorial (1 poste)
Temps de travail : 20 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : Du 25 septembre 2017 au 25 octobre 2017

Avec une abstention, le Conseil municipal valide la création de ces postes.

5. Avis du Conseil municipal sur la semaine scolaire à 4 jours

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et sur la base d'un consensus des parents et du conseil d'Ecole, un courrier a été adressé à l'inspection académique pour solliciter un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

6. Création d'un poste d'ATSEM – Du 1^{er} juillet au 07 juillet 2017

Dans le cadre du départ en retraite de Maryvonne DEGUEURSE, les organismes de retraite ont privilégié un départ à la retraite de sa carrière de titulaire le 30 juin 2017.

Cependant, pour les besoins du service, un contrat d'une semaine du 1er au 07 juillet 2017 inclus sera établi avec les mêmes conditions de rémunération pour permettre à Maryvonne DEGUEURSE de terminer l'année scolaire de la classe de maternelle.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Agent spécial principal des écoles maternelles 2ème classe (1 poste) - Echelon 11
Temps de travail : 27 Heures/semaine
Contrat à durée déterminée : Du 1er juillet au 07 juillet 2017 inclus

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la création de ce poste.

7. Approbation des astreintes pour l'agent d'entretien de la voirie et des hameaux

Sur la base du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 (J.O. du 27 mai 2005) relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale, un système d'astreinte a été envisagé pour l'agent d'entretien de la voirie et des hameaux.

L'agent concerné par ce dispositif est Aurélie CHAUMARD, adjoint territorial technique, recrutée sur le poste d'agent d'entretien de la voirie et des hameaux du 06/06/2017 au 13/10/2017.

Le dispositif est étendu sur toute la durée du contrat.

En application de l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte d'exploitation, le montant mensuel des astreintes serait le suivant :

Période d'astreinte	Montant légal de l'astreinte	Conditions des astreintes des ST en hiver	MONTANT DES ASTREINTES PAR MOIS
Dimanche et jour férié	46,55 €	En moyenne, 4 dimanches par mois	186,20 €
TOTAL mensuel			186,20 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le versement de l'astreinte proposée.

8. Création d'un poste technique – Pisteur et agent technique

Suite au congé parental de Geoffroy GRUSEZEZACK sur 1 an à partir du 12 juillet 2017, un nouveau recrutement a été effectué.

Dans cette perspective, un pisteur de formation, serait recruté à partir du 17 juillet 2017 pour le remplacer.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique territorial (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : Du 17 juillet 2017 au 31 juillet 2018.

A l'unanimité, Le Conseil municipal doit valider la création de ce poste.

9. Approbation du déclassement du domaine public sur la parcelle ZE 249

La parcelle cadastrée ZE 249 située route des Mines à Peisey Nancroix, où est actuellement édifié un bâtiment à usage d'habitation, appartient à Madame RUSSET qui souhaite vendre son bien.

Cependant, jusqu'en 1881, ce bâtiment avait comme destination l'école communale et le futur acheteur s'inquiète que ce bien soit toujours dans le domaine public.

Dans cette perspective, il est possible de délibérer sur le fondement de l'article 12 de l'ordonnance du 19 avril 2017 qui prévoit que : *"Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente."*

En conséquence des dispositions ci-dessus relatées, la première adjointe au Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'approuver le déclassement « en tant que de besoin » de ce bâtiment construit sur la parcelle ZE 249.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le déclassement du domaine public sur la parcelle ZE 249.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ ***Prochain Conseil Municipal***

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 24 juillet 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.